

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Département Urbanisme – bureau 31
Rue du Comte de Flandre, 20
1080 Bruxelles

V/Réf : PU-36302
N/Réf. : JMB/MSJ-2.184/s.566
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Place Communale, 6. Changement d'affectation du rez-de-chaussée commerciale et pose d'une enseigne.

En réponse à votre lettre du 28 janvier 2015 sous référence, réceptionnée le 5 février, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 25 février 2015 et concernant l'objet susmentionné notre Assemblée a émis un **avis favorable**.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de la Maison communale. Elle vise à modifier la fonction du rez-de-chaussée commercial de téléboutique en snack. Ni la devanture ni l'intérieur ne seraient modifiés. En ce qui concerne l'installation d'une enseigne, la CRMS demande que le RRU soit respecté.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M H. LELIEVRE
- A.A.T.L. – D.U. : Mme I. VAN DEN CRUYCE